

Motion 2297

Non à l'augmentation du macaron en zone bleue !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la hausse du tarif des macarons en zone bleue est envisagée ;
- que le prix actuel est suffisamment élevé ;
- que le prix du macaron avait déjà été augmenté au 1^{er} mars 2012 ;
- qu'il s'agit d'une augmentation d'impôt déguisée ;
- que le fait que le prix du macaron à Genève soit l'un des moins chers de Suisse n'est pas une raison valable pour l'augmenter ;
- qu'une fois de plus, c'est la classe moyenne qui va être touchée par cette mesure ;
- que bon nombre d'habitants n'ont pas de place de parking à disposition dans son immeuble ;
- qu'il s'agit d'une atteinte à la liberté du choix du mode de transport,

invite le Conseil d'Etat

à renoncer à l'augmentation du macaron en zone bleue.